



### **Recueil des Actes Administratifs**

N°66 du 23 novembre 2021

### DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### 1ère PARTIE: DELIBERATIONS

#### Commission Permanente

Réunion du 22 octobre 2021

 Délibération n°7 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC 65) et le Département des Hautes-Pyrénées pour la période 2022-2024

Réunion du 19 novembre 2021

#### **2ème PARTIE:** ARRETES DU PRESIDENT

\*\*\*\*

\*\*

#### Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 10 décembre 2021 (Pré budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 22 OCTOBRE 2021** 

Date de la convocation: 13/10/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s): Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard VERDIER

# 7 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES (ADAC 65) ET LE DEPARTEMENT DES HAUTESPYRENEES POUR LA PERIODE 2022-2024

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente.

Vu le rapport du 2<sup>e</sup> vice-président concluant à l'approbation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC 65).

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclue avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC 65) arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Il convient donc de prévoir son renouvellement pour une nouvelle période triennale à savoir 2022-2024.

L'ADAC, créée en 2011 par le Département, vise à apporter aux 410 collectivités adhérentes une expertise technique, juridique et financière dans leurs projets d'aménagements et d'équipement (assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que dans la gestion locale quotidienne.

Le Département accompagne l'ADAC par une subvention de fonctionnement annuelle (290 000 € pour 2021) ainsi que par un ensemble de participations annuelles en nature estimé à 42 162 € en 2021 (locaux et matériel informatique essentiellement).

Sous la Présidence de M. Laurent Lages, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Michel Pélieu n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### DECIDE

**Article 1**<sup>er</sup> - d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ADAC pour la période 2022-2024 qui définit la nature et les modalités du partenariat entre le Département et l'ADAC, et plus particulièrement les conditions de mise à disposition des moyens du Département ainsi que la mutualisation des compétences et des moyens ;

**Article 2** - d'autoriser M. Laurent Lages, 2<sup>e</sup> vice-président, à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT,

Laurent LAGES

### **COMMISSION PERMANENTE**

#### Réunion du vendredi 19 novembre 2021

N°	TITRE	Page
1re Comm	nission - Solidarités sociales	
1	SUBVENTIONS D'ACTION SOCIALES DIVERSES : OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CETIR	1
2	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF	4
2e Commi	ission - Solidarités territoriales	
3	AGENCE DES PYRENEES SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	6
4	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS	10
5	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS	13
6	ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRENNES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE 'HYDROGENIALES' DU 23 OCTOBRE 2021	15
7	APPELS A PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DEUXIEME PROGRAMMATION 2021	18
8	DISPOSITIF DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE L'INFLUENZA AVIAIRE AIDE AUX ANALYSES	21
9	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION EXTERNE FSE N°202101710 - ENTRAIDE SERVICES	24
10	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION EXTERNE - FSE N° 202101946 - VILLAGES ACCUEILLANTS	28
11	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION INTERNE - REFERENTS PROFESSIONNELS	
12	FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION INTERNE	36

### 3e Commission - Infrastructures, collèges et mobilités

13	COLLÈGES PUBLICS : DOTATION EXCEPTIONNELLE MATÉRIEL ET MOBILIER 2021	40
14	RENOUVELLEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRES DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION	42
4e Commi	ssion - Jeunesse, vie associative et cadre de vie	
15	APPELS A PROJETS POUR LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES DEUXIEME PROGRAMMATION 2021	44
16	AIDE AU CINEMA SCOLAIRE EN MILIEU RURAL	47
17	ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AIDE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	49
5e Commi	ssion - Finances, ressources humaines, numérique	
18	FRAIS DES ELUS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT	54
19	COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE "CLASSE 2" A LOURDES, LIEU-DIT "MOURLES" RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COLLEGES	56

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 1 - SUBVENTIONS D'ACTION SOCIALES DIVERSES : OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CETIR

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural) afin de soutenir le programme régional de vaccination COVID itinérante.

Dans le cadre de campagne de vaccination, le CETIR a développé un projet de vaccination itinérante sur la Région Occitanie en s'appuyant sur son camion TIMM (Télé Imagerie Médicale Mobile). Ce projet s'inscrivant dans la politique volontariste du Département en matière de vaccination contre le COVID-19, le Département a décidé de s'engager financièrement sur ce projet à hauteur de 30 000 € en co-financement avec la Région Occitanie.

Le coût des dépenses éligibles du programme « PROXI VACCINATION COVID » se révélant supérieur au budget prévisionnel, je vous propose d'entériner l'évolution du montant de la participation financière du Département à cette opération.

Le montant total du programme, pour le volet « organisation logistique » est de 155.000 € HT. La participation totale du Département 65 serait portée à un total 47.500 € (31 % du montant HT total de l'opération) soit l'attribution d'un montant complémentaire de 17 500 €.

La subvention de fonctionnement octroyée par la Région au CETIR serait quant à elle portée à 107.500 € (69% du montant HT total de l'opération).

Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 935, nature 6574.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Buron, M. Datas-Tapie, M. Lages, Mme Péraldi, n'ayant participé ni au débet, ni au vote,

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> – d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 17 500 € au CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural) pour la mise en œuvre du programme de vaccination itinérante, intitulé « PROXI VACCINATION COVID » ;

**Article 2** – d'approuver l'avenant à la convention correspondante entre la Région Occitanie, le CETIR et le Département des Hautes-Pyrénées pour la réalisation de ce programme ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation d'une convention de partenariat avec EDF dans le cadre d'un soutien à la Banque Alimentaire.

A travers ce partenariat, EDF octroie une subvention de 2 000 € au Département des Hautes-Pyrénées. Le Département s'engage à reverser cette subvention de 2 000 € à la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées.

Lors de sa réunion du 20 mai 2021, la 1<sup>ère</sup> Commission avait donné un accord de principe sur ce soutien.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 935, nature 6574.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la convention de partenariat avec EDF R&T qui définit les conditions de partenariat dans le cadre d'un soutien exceptionnel à la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées ;

**Article 2** – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département ;

**Article 3** – d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 2 000 € à la Banque Alimentaire ;

Article 4 – d'imputer la dépense sur le chapitre 935-58 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 3 - AGENCE DES PYRENEES SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'Agence des Pyrénées.

Lors de la Commission permanente du 29 novembre 2019, le Département a décidé d'adhérer à l'Association de préfiguration de l'Agence des Pyrénées chargée de préparer la fusionabsorption de 3 associations intervenant jusqu'alors sur le massif des Pyrénées :

- L'ADEPFO, association dont l'objectif était de consolider, de conforter les activités et l'emploi par la mise en œuvre d'un concept spécifique : la formation-développement ;
- Le CIDAP, Comité Interrégional de Développement et d'Aménagement des Pyrénées mobilisé pour l'animation d'une mission sur le développement des infrastructures et des usages du numérique dans un souci de mise à niveau du territoire pyrénéen, concourant à la réduction de la fracture numérique :
- La Confédération pyrénéenne du Tourisme chargée de promouvoir le Massif des Pyrénées en tant que destination vacances – loisirs et thermalisme toutes saisons en accord avec les politiques régionales et notamment conforter et soutenir dans le respect de l'environnement, le tourisme d'hiver et d'été, le thermalisme, le thermo-ludisme et les activités de pleine nature.

A l'issue des travaux conduits par le partenariat réunit au sein de l'association de préfiguration, l'Agence des Pyrénées a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette agence a pour vocation d'œuvrer au développement et à la valorisation du Massif des Pyrénées et notamment :

- de proposer une offre d'accompagnement et d'accélération de projets sur mesure et complémentaire à l'existant dont la méthode de travail transversale et décloisonnée permettra une mobilisation collective d'expertises spécialisées, particulièrement à partir de la formation développement;
- 2. de structurer l'information par la collecte, l'analyse et la restitution de données relatives à la connaissance du Massif des Pyrénées ;
- 3. de valoriser et promouvoir l'image des Pyrénées et ainsi participer au renforcement de l'attractivité du Massif ;
- 4. d'animer et fédérer le réseau des acteurs publics / privés du Massif et de favoriser la mise en œuvre d'actions et projets collectifs ;
- 5. de renforcer la coopération et les synergies transfrontalières avec les partenaires du versant sud des Pyrénées et notamment la Principauté d'Andorre, les Régions de Catalogne, Aragon et Navarre.

Pour 2021, le programme d'actions détaillé a été défini comme suit :

- 1. Ingénierie, accompagnement et accélération de projets
  - Poursuivre et consolider l'activité de formation-développement ;
  - Réaliser un atlas de l'offre d'accompagnement existante ;
  - Déployer de nouvelles formes d'ingénierie, d'accompagnement et d'accélération de projets à destination des projets transverses ;
  - Poursuivre les activités d'aménagement numérique du territoire et élargir la dimension numérique aux usages et à l'innovation ;
  - Poser les prémices d'un « cluster » pyrénéen.

#### 2. Promotion, image et notoriété

- Poursuivre et diversifier les efforts de promotion et communication touristique pour venir en aide à la filière :
- Faire de la marque de destination Pyrénées, le fil conducteur de l'année 2021 ;
- Poser les bases de la prochaine programmation du contrat de destination.

#### 3. Observation et prospective

- Poursuivre les efforts d'observation touristique engagés ;
- Engager un travail partenariat sur l'évaluation des retombées des activités de pleine nature ;
- Bâtir une feuille de route et des partenariats adaptés pour élargir les missions d'observation et de prospective de l'Agence.

- 4. Animation de réseau, gouvernance et communication
  - Rendre visible et lisible les missions de l'Agence auprès de l'écosystème pyrénéen ;
  - Installer une gouvernance de projets efficace ;
  - Proposer une offre évènementielle permettant de rassembler les acteurs ;
  - S'ouvrir à de nouveaux partenariats ;
  - Consolider l'organisation interne ;
  - Engager la réflexion sur l'évolution des statuts et des contributions financières pour parachever cette nouvelle dynamique.

L'Agence sollicite une subvention de 59 000 € afin de contribuer à sa mise en œuvre dans le cadre d'une convention dont la proposition est jointe au rapport.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Beyrié, Mme Péraldi, n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### DECIDE

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2021 entre le Département des Hautes-Pyrénées et l'Agence des Pyrénées qui formalise le programme de l'Agence au titre de l'exercice 2021 et fixe le montant de l'aide financière attribuée par le Département pour sa mise en œuvre ;

**Article 2** - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département ;

**Article 3** – d'attribuer une subvention d'un montant de 59 000 € à l'Agence des Pyrénées pour le programme d'actions 2021 ;

Article 4 – d'imputer la dépense sur le chapitre 939-94 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 4 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions au titre du FAR pour les cantons de Lourdes 1, du Moyen-Adour et de Neste Aure Louron,

Considérant que ces programmations n'appellent pas d'observation particulière et correspondent aux critères d'éligibilité définis par le conseil départemental,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'attribuer, au titre du FAR, les subventions figurant aux tableaux joints à la présente délibération ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 917-74 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

FAR 2021 : Canton : Lourdes-1 Dotation 2021 : Réparti :

Reste à répartir : 0 €

242 000 €

242 000 €

Collectivité	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
			Rappel des affectations antérieures :	672 529 €	431 847 €		195 341 €
ASPIN-EN-LAVEDAN	331	-20%	Acquisition d'un bâtiment (2ème tranche)	150 000 €	25 000 €	40,00%	10 000 €
POUEYFERRE	860	-20%	Travaux énergétiques du bâtiment communal Le Château	142 055 €	41 648 €	40,00%	16 659 €
SAINT-PE-DE-BIGORRE	1 179	-20%	Aménagement sécurité allée des Terrasses (2ème tranche)	112 932 €	25 000 €	40,00%	10 000 €
VIGER	146	-20%	Optimisation et aménagement de bâtiments et espaces publics (complément)	90 000 €	25 000 €	40,00%	10 000 €
			TOTAUX:	1 167 516 €	548 495 €		242 000 €

Canton : Moyen-Adour Dotation 2021 : 229 350 €

Réparti : 229 350 €

Reste à répartir : 0 €

Collectivités	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Intitulé de l'opération	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
			Rappel des affectations antérieures :	713 695 €	418 965 €		217 470 €
ALLIER	433	MAX	Mise en valeur des espaces publics - Rue des Prairies (1ère tranche)	178 000 €	22 996 €	50,00%	11 498 €
SIVOM D'ALLIER / SALLES-ADOUR			Acquisition de matériel informatique	1 526 €	1 526 €	25,00%	382 €
			TOTAUX:	893 221 €	443 487 €		229 350 €

Canton: Neste, Aure et Louron Dotation: 955 900 €
Réparti: 955 900 €

 Réparti :
 955 900 €

 Reste à répartir :
 0 €

Collectivités	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montants
			Rappel des affectations antérieures :	4 222 253 €	2 068 958 €		931 669 €
ARAGNOUET	251	-20%	Travaux de GSM téléphonie mobile de la zone du Néouvielle	29 677 €	29 677 €	40,00%	11 870 €
VIELLE-AURE	337	MAX	Remplacement de l'escalier d'accès au clocher de l'église	5 038 €	5 038 €	50,00%	2 519 €
SYNDICAT THERMAL ET TOURISTIQUE HAUTE VALLEE DU LOURON			Travaux d'équipement terrain multisports	22 250 €	22 250 €	44,23%	9 842 €
			TOTAUX:	4 279 218 €	2 125 923 €		955 900 €

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 5 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à autoriser la prorogation du délai d'emploi de subventions accordées au titre du FAR sollicitées par les bénéficiaires,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article unique** – d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous mentionnés un délai supplémentaire d'un an pour l'emploi des subventions accordées au titre du FAR :

DECISION	COMMUNE	COMMUNE OBJET			
02/06/2017	BEAUDEAN	Aménagement du cimetière	18 000 €		
15/06/2018	ANTIST	Travaux de voirie (élargissement CD 87 et pont)	21 600 €		
07/06/2019	COMMUNAUTE DE COMMUNES	Mise en sécurité et mise aux normes	15 000 €		
07/06/2019	DU PLATEAU DE LANNEMEZAN	accessibilité du patrimoine communautaire	15 000 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

## 6 - ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRENNES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE ' HYDROGENIALES ' DU 23 OCTOBRE 2021

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées a organisé aux côtés de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, la Région Occitanie et la Communauté de Communes Neste Barousse un évènement le 23 octobre 2021 autour de la filière hydrogène et de ses potentialités.

Son objectif était de communiquer notamment sur le lancement d'une étude sur les potentialités hydrogène du territoire et sur la réouverture de la ligne ferroviaire Gourdan-Polignan à l'horizon 2023.

L'enjeu pour ce territoire est de créer une « destination hydrogène » favorisant la complémentarité entre la mise en service du train à hydrogène et ses déclinaisons plus localisées autour de l'intermodalité, les mobilités douces quotidiennes ou touristiques et la filière hydrogène vert.

Cette manifestation itinérante, ouverte au grand public, s'est déroulée notamment entre la gare de Loures-Barousse, la commune de Saléchan et la gare de Bagnères-de-Luchon.

Le budget de cet évènement s'élève à 19 875 € TTC et le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Communautés de Communes	3 000 €
Région Occitanie	4 500 €
Conseil Départemental 31	3 000 €
Conseil Départemental 65	3 000 €
EDF	3 000 €
Autofinancement	3 375 €
Total	19 875 €

Il est proposé d'accorder une aide de 1 500 € à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées pour l'organisation de cette manifestation. Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 937-738 article 6574 (env. 50150) dont le disponible à l'engagement est de 1 500 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Péraldi n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> - d'attribuer une aide de 1 500 € à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées pour l'organisation de la journée « HYDROGENIALES ».

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 937-738 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 7 - APPELS A PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DEUXIEME PROGRAMMATION 2021

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

Le nouveau cadre d'intervention de la politique départementale d'appui au développement des territoires 2018-2021 a été adopté par la commission permanente du 24 novembre 2017.

Il repose sur un appel à projets ouvert, depuis 2016, une fois par an et qui vise à répondre à des objectifs de développement territorial et à faire émerger et soutenir des projets innovants et/ou structurants :

- vecteurs d'emplois, de création de richesse et d'activité,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- pour l'amélioration du cadre vie, le maintien ou le développement des activités et services à la population, le renforcement des fonctions de centralité,
- en cohérence avec la stratégie définie dans le Projet de Territoire HaPy 2020/2030 et/ou les schémas départementaux.

La dotation globale 2021 allouée en Autorisation de Programme à l'appel à projets pour le Développement Territorial s'élève à 1 883 700 € (chapitre 917-74-204).

En raison du contexte de crise sanitaire auquel les territoires de projets font face, cet appel à projets fait exceptionnellement l'objet de 2 programmations en 2021 :

- la première, d'un montant de 1 015 000 €, a été validée en commission permanente du 21 mai 2021 pour les candidatures reçues au 15 mars 2021,
- la présente pour celle recues au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour cette seconde session, 9 candidatures ont été retenues par le comité de sélection réuni le 27 octobre 2021 pour un montant de 723 000 €.

Il a par ailleurs prononcé un avis favorable de principe pour une aide d'un montant de 145 700 € pour le projet de construction du pôle santé de l'Arros, d'un montant de 1 206 414 €, porté par la commune de Tournay. Cette aide, en complément de l'Etat (366 392 €), du FEDER (253 728 €) et de la Communauté de Communes du Val d'Arros (45 000 €) sera individualisée lors d'une prochaine commission permanente dès lors que le projet sera stabilisé et le plan de financement consolidé.

Les crédits relatifs au Développement Territorial, à hauteur de 723 000 €, seront prélevés de la façon suivante :

- chapitre 917-74-204142, enveloppe 51 256 : 367 000 €,
- chapitre 917-74-20422, enveloppe 51 261 : 350 000 €,
- chapitre 917-74-20421, enveloppe 51 260 : 6 000 €.

#### Il est proposé de bien vouloir :

- examiner le contenu de la proposition de seconde programmation pour l'appel à projets 2021 pour le Développement Territorial selon le tableau joint au rapport et d'accorder les aides proposées aux divers bénéficiaires;
- autoriser le Président à signer les conventions de financements avec :
  - la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) du Parc du Val d'Adour,
  - la SAS Viandes de Bigorre,
  - l'Association DANS6T.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Thirault, M. Verdier, n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la deuxième programmation pour l'appel à projets 2021 pour le Développement Territorial et d'attribuer les aides aux divers bénéficiaires figurant au tableau joint à la présente délibération ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 917-74 du budget départemental ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer les conventions de financement qui formalisent notamment les modalités de versement des subventions attribuées, avec :

- la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) du Parc du Val d'Adour pour le développement et le réaménagement du marché aux bestiaux de Rabastensde-Bigorre,
- la SAS Viandes de Bigorre pour la modernisation de l'appareil de production de l'abattoir de Tarbes Bigorre,
- l'Association DANS6T pour la construction d'un pôle culturel et social Tarbes Pyrénées à Tarbes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 8 - DISPOSITIF DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE L'INFLUENZA AVIAIRE AIDE AUX ANALYSES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à la prise en charge par le Département de la totalité du coût T.T.C des analyses réalisées par le Laboratoire SOSCA Analyse, soit un montant total de 2 916 € TTC.

Dès le mois de décembre 2020, un nouvel épisode d'influenza aviaire a sévi dans le département, impactant les filières volailles.

Face à cette situation, il a été proposé, à l'instar de la crise 2016-2017 que notre collectivité mette en place un dispositif financier visant à prendre en charge les analyses libératoires dans les élevages.

En effet, durant cette période où la maladie a sévi, les mouvements d'animaux ont été surveillés et réglementés. Ainsi, les dérogations de transports d'animaux vers les abattoirs ou les ateliers de gavage imposaient aux éleveurs de produire des dépistages virologiques négatifs 48 heures avant le mouvement.

Certains de ces dépistages ont été réalisés par le Laboratoire SOSCA Analyse basé à l'Union (31). Ainsi 5 éleveurs haut-pyrénéens ont été amenés à réaliser 9 analyses au total, représentant une charge globale de 2 916 € TTC.

Lors de la Commission Permanente du 23 juillet 2021, il a été décidé de prendre en charge les analyses réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes (LPL) pour un montant de 5 876 €.

Il est proposé, à l'instar de notre délibération du 23 juillet 2021 pour les LPL, que le Département prenne en charge la totalité du coût T.T.C de ces analyses.

Afin de respecter les conditions du Régime d'aides exempté n° SA40671 relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux, la participation du Département sera versée directement au Laboratoire SOSCA Analyse.

Les crédits correspondant seront prélevés sur la dotation destinée à la lutte contre les maladies animales inscrite sur le chapitre 939-928 article 62 268 (env. 2611) dont le disponible à l'engagement est de 8 916 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la prise en charge des 9 analyses réalisées par le Laboratoire SOSCA Analyse, soit un montant de 2 916 € TTC.

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 939-928 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 9 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION EXTERNE FSE N°202101710 - ENTRAIDE SERVICES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020. Suite à un avenant, la période de programmation des opérations cofinancées par du FSE s'étend jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts par cette subvention globale.

L'opération présentée est celle portée par Entraide Services pour l'opération « *Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi/ Association Intermédiaire* ».

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Andrée Doubrère, M. Thierry Lavit n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la programmation 2021 de l'action externe, établie au titre de la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen et telle que détaillée en annexe de la présente délibération ;

**Article 2** – d'attribuer une subvention FSE de 50 000 € à Entraide Services pour l'opération « Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi/Association Intermédiaire ».

Une avance de 50 %, soit 25 000 €, sera versée à la structure en 2021, sous réserve de l'attestation de démarrage de l'opération.

Article 3 – d'imputer la dépense sur le chapitre 9356-564 du budget départemental ;

Article 4 – d'approuver la convention relative à la mise en œuvre de cette délégation de crédits ;

**Article 5** – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT.







### Gestion de la subvention globale du Fonds social européen 2018/2020

### **Programmation 2021**

Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Organisme bénéficiaire	Titre de l'opération	Coût total	Plan de financement						
			de l'opération	FSE	Conseil Départeme ntal PDI	Autres	Autofinancement	Durée de l'action	Observations
Entraide Services	Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi/ Association Intermédiaire	180 888,49 €	50 000 €	Pas de PDI sur ce dossier	ASP= 42 678,35	88 210,14€	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'accompagnement global des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle vers un retour à l'emploi par l'activité économique. Savoir -faire et expérience du bénéficiaire. Bonne compréhension des obligations FSE et échanges réguliers	Favorables
		l							
TOTAL FSE 2021			50 000 €						

#### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

# 10 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION EXTERNE FSE N° 202101946 - VILLAGES ACCUEILLANTS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020. Suite à un avenant, la période de programmation des opérations cofinancées par du FSE s'étend jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts par cette subvention globale.

L'opération présentée est celle portée par Villages Accueillants pour l'opération « *Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi par le recours aux contrats aidés en ACI* ».

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la programmation 2021 de l'action externe, établie au titre de la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen et telle que détaillée en annexe de la présente délibération ;

**Article 2** – d'attribuer une subvention FSE d'un montant de 176 272,70 € à Villages Accueillants pour l'opération « Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi par le recours aux contrats aidés en ACI ».

Une avance de 50 %, d'un montant de 88 136,35 €, sera versée à la structure en 2021, sous réserve de l'attestation de démarrage de l'opération.

Article 3 – d'imputer la dépense sur le chapitre 9356-564 du budget départemental ;

Article 4 – d'approuver la convention relative à la mise en œuvre de cette délégation de crédits ;

**Article 5** – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,







### Gestion de la subvention globale du Fonds social européen 2018/2020

### **Programmation 2021**

Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

		Coût total		Plan	de financement				
Organisme bénéficiaire	énéficiaire l'onération de Conseil		Autofinancement	Durée de l'action	Observations	Avis CTPP et AGD			
				Insertion	par l'Activité Econ	omique (IAE)			
ASSOCIATION VILLAGES ACCUEILLANTS	Mobiliser le retour à l'activité économique comme une étape de retour à l'emploi par le recours aux contrats aidés en ACI	472 237,70 €	176 272,70 €	185 728 €	ASP Aide aux postes : 49 798,40€ Uniformation : 20 000€	40 438,60 €	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'accompagnement vers l'emploi et vers un parcours positif des publics très éloignés de l'emploi via des chantiers d'insertion.	Favorables
				1					
TOTAL FSE 2020			176 272,70 €						

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

# 11 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION INTERNE - REFERENTS PROFESSIONNELS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui e que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020. Suite à un avenant, la période de programmation des opérations cofinancées par du FSE s'étend jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts par cette subvention globale.

L'opération présentée est celle portée par le Département des Hautes-Pyrénées pour l'opération « Accompagnement renforcé et soutenu à la définition d'un projet professionnel et à l'accompagnement à la recherche d'un emploi ».

Le montant de crédits FSE programmés est de 182 562,50 € en première programmation, soit 50 % d'une dépense globale de 365 125 €.

S'agissant d'un dossier interne, aucun acompte ne sera versé. Il n'y a pas d'incidence financière en 2021. Les recettes seront perçues en 2022.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la programmation FSE de cette action afin de permettre le conventionnement de l'opération.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la programmation 2021 de l'action interne, établie au titre de la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen et telle que détaillée en annexe de la présente délibération ;

**Article 2** – d'approuver l'attribution d'une subvention FSE d'un montant de 182 562,50 € au Département des Hautes-Pyrénées pour l'opération « Accompagnement renforcé et soutenu à la définition d'un projet professionnel et à l'accompagnement à la recherche d'un emploi ».

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer l'acte attributif relatif à la mise en œuvre de cette délégation de crédits, au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,







### Gestion de la subvention globale du Fonds social européen 2018/2020

### **Programmation 2021**

Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

		0-044-4-1		Plan	de financement				
Organisme bénéficiaire	Titre de l'opération	Coût total de l'opération	FSE	Conseil Départe mental PDI	Autres	Autofinancement	Durée de l'action	Observations	Avis CTPP et AGD
				Dossi	er interne				
Département des Hautes - Pyrénées	Accompagne ment renforcé et soutenu à la définition d'un projet professionnel et à l'accompagne ment à la recherche d'un emploi	365 125€	182 562,50€	Pas de PDI sur ce dossier	1	182 562,50 €	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Accompagnement des BRSA par les référents professionnels.	Favorables
TOTAL FSE 20	21		182 562,50 €						]

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

# 12 - FONDS STRUCTURELS EUROPEENS - PROGRAMMATION 2014-2020 GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PROGRAMMATION 2021 - ACTION INTERNE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par décision du 10 juillet 2018, le Comité Régional de Programmation FSE a donné un avis favorable à la désignation du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées comme organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du FSE pour la période 2018-2020. Suite à un avenant, la période de programmation des opérations cofinancées par du FSE s'étend jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental procède à la sélection et à la programmation des opérations et des bénéficiaires des dispositifs d'intervention couverts par cette subvention globale.

L'opération présentée est portée par le Département des Hautes-Pyrénées pour l'opération « Conception et mise en œuvre de modules de conseil - Dynamisation et valorisation de potentiels - à destination des publics en insertion ».

Il est proposé de retenir un montant de crédits FSE programmés de 25 000 € en première programmation, soit 50 % d'une dépense de 50 000 €.

Il s'agit d'un dossier interne, aucun acompte ne sera versé. En conséquence, il n'y a pas d'incidence financière en 2021. Les recettes seront perçues en 2022.

Il convient de se prononcer dès à présent sur la programmation FSE de cette action afin de permettre le conventionnement de l'opération.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la programmation 2021 de l'action interne, établie au titre de la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen et telle que détaillée en annexe de la présenté délibération ;

**Article 2** – d'approuver l'attribution d'une subvention FSE de 25 000 € au Département des Hautes-Pyrénées pour l'opération « Conception et mise en œuvre de modules de conseil - Dynamisation et valorisation de potentiels - à destination des publics en insertion » ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer l'acte attributif relatif à la mise en œuvre de cette délégation de crédits, au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,







### Gestion de la subvention globale du Fonds social européen 2018/2020

### **Programmation 2021**

Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

		Coût total		Plan de fin	ancemen	t			
Organisme bénéficiaire	Titre de l'opération	l'opération de Conseil		Autofinancement	Durée de l'action	Observations	Avis CTPP et AGD		
				Dossier int	erne				
Département des Hautes - Pyrénées	Conception et mise en œuvre de modules de conseil « Dynamisation et valorisation de potentiels » à destination des publics en insertion	50 000 €	25 000 €	Pas de PDI sur ce dossier	/	25 000 €	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Modules de conseil à destination des BRSA sur un processus de dynamisation	Favorables
TOTAL FSE 2	021		25 000 €						

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 13 - COLLÈGES PUBLICS : DOTATION EXCEPTIONNELLE MATÉRIEL ET MOBILIER 2021

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

Chaque année, le Département alloue aux collèges publics une dotation matériel et mobilier afin de leur permettre de renouveler leurs équipements. Cette dotation annuelle leur a été notifiée en mars 2021.

L'enveloppe a été abondée à la DM1 pour répondre à d'éventuels besoins complémentaires des collèges.

A ce titre, le collège Astarac-Bigorre de Trie-sur-Baïse envisage d'acquérir des chaises hautes pour les bureaux des enseignants et a sollicité le Département pour une aide financière concernant l'achat de ce mobilier.

Au regard du devis fourni,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'attribuer au collège Astarac-Bigorre une dotation exceptionnelle d'un montant maximum de 322,58 € ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 912-22 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 14 - RENOUVELLEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRES DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de conventions avec les communes d'Escala, La Barthe de Neste et Lannemezan, relatives au renouvellement de marquages axiaux ocres de sécurité en traverse d'agglomération,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver le renouvellement de marquages axiaux ocres de sécurité en traverse d'agglomération pour les communes ci-dessous mentionnées, les montants correspondants ainsi que la participation de chaque commune à ce fonds de concours :

N° RD	Commune	Canton	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Participation Commune
938	ESCALA	NESTE, AURE et LOURON	Renouvellement	2 800 €	1 200 €
938	LA BARTHE DE NESTE	NESTE, AURE et LOURON	Renouvellement	1 700 €	850€
939	LANNEMEZAN	VALLÉE DE LA BAROUSSE	Renouvellement	8 700 €	6 800 €

Le Département est Maître d'Ouvrage de ces travaux, qui seront réalisés en régie par le Parc Routier.

Ces opérations sont financées à parité par le Département et la Commune concernée.

La Commune verse au Département un fonds de concours correspondant à sa part de travaux. Les recettes seront versées sur l'enveloppe budgétaire 33021 (remboursement de frais par des tiers).

**Article 2** – d'approuver les conventions avec les communes d'Escala, La Barthe de Neste et Lannemezan ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 15 - APPELS A PROJETS POUR LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES DEUXIEME PROGRAMMATION 2021

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le nouveau cadre d'intervention de la politique départementale d'appui au développement des territoires 2018-2021 a été adopté par la commission permanente du 24 novembre 2017.

Il repose sur un appel à projets ouvert une fois par an et qui vise à répondre à des objectifs de dynamisation des communes urbaines (DCU) en soutenant des projets pour l'amélioration du cadre vie, le maintien ou le développement des activités et services à la population, le renforcement des fonctions de centralité.

La dotation globale 2021 allouée en Autorisation de Programme à l'appel à projets pour le DCU s'élève à 1 100 000 € (chapitre 917-71- 204142).

En raison du contexte de crise sanitaire auquel les territoires de projets font face, cet appel à projets fait exceptionnellement l'objet de 2 programmations en 2021 :

- la première, d'un montant de 374 000 €, a été validée en commission permanente du 21 mai 2021 pour les candidatures reçues au 15 mars 2021,
- la présente pour celle reçues au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour cette seconde session, 4 dossiers ont été retenus par le comité de sélection réuni le 29 octobre 2021 pour un montant de 256 209 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'approuver la seconde programmation pour l'appel à projets 2021 pour la Dynamisation des Communes Urbaines jointe à la présente délibération ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 917-71 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

Maître d'ouvrage	Libellé opération	Coût du projet	Dépense subventionnable	Département		Total aides		Autofinancement	
			(DS)	Montant	Taux sur DS	Montant	Taux	Montant	Taux
	Aménagement du pré Lagleize- tranche 1								
Commune de Lannemezan	Construction d'un city stade et d'un skate	271 074 €	271 074 €	80 000 €	29,51%	188 429 €	69,51%	82 645 €	30,49%
	park								
	Mise en accessibilté des voiries et								
Commune de Bagnères de	développement d'aménagements modes	217 639 €	206 000 €	50 000 €	24,27%	145 000 €	66,62%	72 639 €	33,38%
Bigorre	doux (rues Alfred Roland, Gambetta et	217 039 €	200 000 €	30 000 €	24,2770	143 000 €	00,0276	72 039 €	33,3670
	abords de la mairie)								
Commune d'Aureilhan	Aménagement du centre-bourg par la	74 838 €	74 838 €	26 209 €	35,02%	48 629 €	64,98%	26 209 €	35,02%
Commune a Aurennan	création d'une aire de jeux	/4 030 €	/4 030 €	26 209 €	35,02%	48 629 €	64,98%	26 209 €	35,02%
Commune de Tarbes	Construction d'un préau au complexe sportif	276 255 6	276 255 6	100 000 €	26.20%	104 000 £	27.65%	172 255 6	62.25%
Commune de Tarbes	Maurice Trélut	276 255 €	276 255 €	100 000 €	36,20%	104 000 €	37,65%	172 255 €	62,35%
	TOTAL AAP DCU # 2021-2	839 806 €		256 209 €		486 058 €		353 748 €	

AP DCU 2021 :

1 100 000 € 374 000 €

Rappel 1ère programmation

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 16 - AIDE AU CINEMA SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente.

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Département a mis en place l'aide au cinéma scolaire en milieu rural afin de favoriser la rencontre du jeune public avec la culture cinématographique en milieu rural. Ce dispositif s'adresse en priorité aux établissements scolaires publics du département et concerne uniquement les cantons possédant une salle de cinéma ne faisant pas partie du réseau Ciné Parvis 65.

Le montant de l'aide a été fixé forfaitairement à 1,50 € par élève.

Chaque année, les aides sont calculées sur la base du nombre d'élèves accueillis comptabilisé jusqu'en octobre et estimé pour les derniers mois de l'année. Cette estimation fait l'objet d'une régularisation l'année suivante sur la base de la fréquentation réelle.

La crise sanitaire et sociale due au Covid-19 a durement impacté le secteur culturel et particulièrement les salles de cinéma qui ont été fermées du 30 octobre 2020 au 15 mai 2021. Afin de ne pas pénaliser les cinémas qui ont été dans l'impossibilité d'accueillir des scolaires durant cette période, la régularisation relative à la programmation de fin d'année 2020 ne sera pas appliquée.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 381 € à l'association La Coustète (cinéma Le Lalano),
- 1 793 € à la Communauté de Communes Adour Madiran (Ciné de l'Octav),
- 267 € au Syndicat Mixte de la Maison du Parc National et de la Vallée Luz-Saint-Sauveur (Maison de la vallée).

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 933-33 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

### 17 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AIDE DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution d'aides au titre du programme « Actions en faveur de la jeunesse » pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Considérant que les structures recevant une part importante d'enfants de moins de 6 ans ont des exigences d'accueil plus fortes que pour les plus de 6 ans, notamment un taux d'encadrement plus élevé, il est proposé d'appliquer deux taux journée/enfant, soit 1 € pour les moins de 6 ans et 0,732 € pour les plus de 6 ans.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> – d'attribuer les aides figurant aux tableaux joints à la présente délibération pour un montant total de 125 000 € pour les accueils de loisirs sans hébergement ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 933-33 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) - ANNEE 2021

Taux journées enfants < 6 ans : 1 €

Taux journées enfants > 6 ans : 0,732 €

Les montants sont arrondis à l'euro près

ORGANISMES	Période de fonctionnement	Nombre de journées enfants 2020-2021	Nombre journées enfants < 6 ans	Nombre journées enfants > 6 ans	Taux journées enfants < 6 ans Montant arrondis	Taux journées enfants > 6 ans Montant arrondis	TOTAL	
1 ARRAS en LAVEDAN - Comité périscolaire	Mercredis	369	113	256	113	187	300	
2 ARRENS MARSOUS - Le Gabizos	Eté - Petites vacances	1065	428	637	428	466	894	
3 AUREILHAN - M.J.C.	Eté - Petites vacances - Mercredis - Samedis	7522	3208	4314	3 208	3 158	6 366	
4 AUZEVILLE TOLOSANE - Féd. Foyers Ruraux 31-65								
Argelès Gazost - Les Farfadets	Eté - Petites vacances - Mercredis	3375	1010	2365	1 010	1 731	2 741	
Barbazan Debat / Soues	Eté - Petites vacances - Mercredis	3308	1348	1960	1 348	1 435	2 783	8 222
Cauterets	Eté - Petites vacances - Mercredis	919	585	334	585	244	829	
Pierrefitte - Les Petits Lutins	Eté - Petites vacances - Mercredis	2148	1104	1044	1 104	764	1 868	
5 BAGNERES DE BIGORRE - CC Haute-Bigorre	Eté - Petites vacances - Mercredis	12648	6492	6156	6 492	4 506	10 998	
6 BAZET - Mairie	Petites vacances	550	158	392	158	287	445	
7 BERNAC DEBAT - Sivos des A3B	Eté - Petites vacances	575	240	335	240	245	485	
8 CADEAC - Airel								
Arreau	Eté - Petites vacances - Mercredis	1430	540	890	540	651	1 191	
Cadéac	Eté - Petites vacances - Mercredis	552	530	22	530	16	546	2 136
Sarrancolin	Eté - Petites vacances - Mercredis	544		544		398	398	
9 CAPVERN - Mairie	Eté - Petites vacances - Mercredis	1327	487	840	487	615	1 102	
0 CASTELNAU MAGNOAC - Ass. Familles Rurales	Eté - Petites vacances - Mercredis	1043	480	563	480	412	892	
1 GARDERES - Sivos des Enclaves	Eté - Petites vacances - Mercredis	1247	512	735	512	538	1 050	
<sup>2</sup> IBOS - Léo Lagrange								
Andrest	Eté - Petites vacances	1378	522	856	522	627	1 149	
Barèges - Centre Hélios	Eté - Petites vacances - Mercredis	379	48	331	48	242	290	
Bazet	Eté	555	129	426	129	312	441	
Bénac	Eté	541	250	291	250	213	463	14 513
Bordères sur L'Echez	Eté - Petites vacances - Mercredis	6344	2406	3938	2 406	2 883	5 289	
Juillan	Eté - Petites vacances - Mercredis	3679	1649	2030	1 649	1 486	3 135	
Séméac	Eté - Petites vacances - Mercredis	4633	1326	3307	1 326	2 421	3 747	

	ORGANISMES	Période de fonctionnement	Nombre de journées enfants 2020-2021	Nombre journées enfants < 6 ans	Nombre journées enfants > 6 ans	Taux journées enfants < 6 ans Montant arrondis	Taux journées enfants > 6 ans Montant arrondis	TOTAL	
13	LA BARTHE DE NESTE - Mairie	Eté - Petites vacances - Mercredis	1719	469	1250	469	915	1 384	
14	LANNEMEZAN - Caisse des Ecoles Local Jeunes	Eté - Petites vacances - Mercredis	745		745		545	545	
15	LANNEMEZAN - A.L.S.H.	Eté - Petites vacances - Mercredis	4054	1596	2458	1 596	1 799	3 395	
16	LOURDES - Simaje								
	Adé	Petites vacances	904	457	447	457	327	784	
	Lourdes - Primaire Lapacca	Eté - Petites vacances - Mercredi	8661	3152	5509	3 152	4 033	7 185	
	Lourdes - Maternelle Ophite	Eté - Petites vacances	961	961		961		961	10 585
	Lourdes - ALSH Sport Eté Jeunes	Eté	492		492		360	360	
	Lourdes - ALSH Sportif de Sarsan	Eté	1596		1596		1 168	1 168	
	Lourdes - ALSH Vacances Sports	Petites vacances	173		173		127	127	
17	LOURDES - Lourdes Football Passion	Eté - Petites vacances	77		77		56	56	
18	LOURDES - Mairie	Eté - Petites vacances	273		273		200	200	
19	LOURES BAROUSSE - Amicale Laïque de Barousse								
	Loures Barousse - Ets Drolles	Eté - Petites vacances - Mercredis - Samedis	2915	965	1950	965	1 427	2 392	3 690
	Saint Laurent de Neste - Les Gafets	Eté - Petites vacances - Mercredis	1535	648	887	648	649	1 297	
20	LUZ SAINT SAUVEUR - J'Club	Eté - Petites vacances - Mercredis	3295	1320	1975	1 320	1 446	2 766	
21	MAUBOURGUET - Centre Loisirs Municipal	Eté - Petites vacances - Mercredis	2093	842	1251	842	916	1 758	
22	MAUBOURGUET - Les Bouscarret's	Eté - Petites vacances - Mercredis	32		32		23	23	
23	ODOS - M.J.C.	Eté - Petites vacances - Mercredis	2482	1090	1392	1 090	1 019	2 109	
24	OSSUN - Commune	Eté - Petites vacances - Mercredis	1321	549	772	549	565	1 114	
25	SAINT LARY SOULAN - Mairie	Eté - Petites vacances - Mercredis	1311	685	626	685	458	1 143	
26	TARBES - Mairie - Service Enfance Loisirs								
	A.L.S.H. Bel Air	Eté - Petites vacances - Mercredis	4999	2445	2554	2 445	1 870	4 315	
	A.L.S.H. Daudet / Pasteur	Eté - Petites vacances - Mercredis	6233	2943	3290	2 943	2 408	5 351	
	A.L.S.H. Méli-Mélo	Eté - Petites vacances - Mercredis	6199	2820	3379	2 820	2 473	5 293	
	A.L.S.H. Vignemale	Eté - Petites vacances - Mercredis	5283	2576	2707	2 576	1 982	4 558	
	A.L.S.H. La Sendère	Eté - Petites vacances - Mercredis	4653	2314	2339	2 314	1 712	4 026	
	TARBES - Mairie - Service Vie Citoyenne								28 556
	Espace En'vies Ouest - Solazur	Eté - Petites vacances - Mercredis	1401		1401		1 026	1 026	
	Espace En'vies Sud - Bel Air	Eté - Petites vacances - Mercredis	1426		1426		1 044	1 044	
	Espace En'vies Nord - Laub' Ados	Eté - Petites vacances - Mercredis	2196		2196		1 607	1 607	
	Espace En'vies Centre - Oasis des Jeunes	Eté - Petites vacances - Mercredis	1825		1825		1 336	1 336	

	ORGANISMES	Période de fonctionnement	Nombre de journées enfants 2020-2021	Nombre journées enfants < 6 ans	Nombre journées enfants > 6 ans	Taux journées enfants < 6 ans Montant arrondis	Taux journées enfants > 6 ans Montant arrondis	TOTAL	
27	TARBES - Scouts d'Europe Groupe 2ème Tarbes (*)	Eté - Petites vacances - Mercredis	41		41		30	30	
28	TARBES - Scouts et Guides de France	Eté - Mercredis	1198		1198		877	877	
29	TOULOUSE - Loisirs Education & Citoyenneté Gd Sud								
	Horgues	Eté - Petites vacances - Mercredis	2575	1198	1377	1 198	1 008	2 206	
	Ibos	Eté - Petites vacances - Mercredis - Samedis	6310	2614	3696	2 614	2 705	5 319	10 673
	Louey	Petites vacances - Mercredis	481	260	221	260	162	422	
	Pouyastruc	Eté - Petites vacances - Mercredis	3116	1661	1455	1 661	1 065	2 726	
30	TOURNAY - Mairie	Eté - Petites vacances - Mercredis	2924	1198	1726	1 198	1 263	2 461	
31	TRIE-SUR-BAÏSE - Com. Com. Pays de Trie	Eté - Petites vacances - Mercredis	1105	335	770	335	564	899	
32	VIC-EN-BIGORRE - Com. Com. Adour Madiran								
	Andrest	Mercredis	542	53	489	53	358	411	
	Labatut Rivière	Eté - Petites vacances - Mercredis	387	197	190	197	139	336	
	Lascazères	Eté - Petites vacances - Mercredis	481	266	215	266	157	423	3 298
	Montaner	Petites vacances - Mercredis	34	34		34		34	
	Rabastens de Bigorre	Eté - Petites vacances - Mercredis	1731	774	957	774	701	1 475	
	Vic en Bigorre	Mercredis	703	388	315	388	231	619	
33	VIC en BIGORRE - M.J.C.	Eté - Petites vacances	2513	727	1786	727	1 307	2 034	
	TOTAL GENERAL		149126	59102	90024	59 102	65 898	125 000	

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

#### 18 - FRAIS DES ELUS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

Les modalités de remboursement de frais des Conseillers Départementaux, pour l'exercice de leur mandat électif, sont prévues notamment par :

- l'article L3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le décret n°90-910 du 3 septembre 1992 relatif aux indemnités de déplacement et au remboursement des frais supplémentaires résultant des mandats spéciaux des membres des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux;
- le décret n°2006-781 du 3/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Départemental a délégué à la Commission Permanente le pouvoir de donner mandat à ses membres pour participer aux réunions et évènements dans l'intérêt du Département et ainsi approuver les remboursements des frais liés à l'exercice de ces mandats spéciaux.

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article unique** - d'entériner le déplacement de Mme Joëlle ABADIE pour participer à la première réunion du groupe de travail Enfance qui s'est tenue du 17 novembre 2021 dans les locaux de l'ADF à Paris.

LE PRESIDENT,

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

# DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2021** 

Date de la convocation: 10/11/21

Etaient présents: Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Gneneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Absent(s) excusé(s): Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL

# 19 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE "CLASSE 2" A LOURDES, LIEU-DIT "MOURLES" RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COLLEGES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

L'arrêté préfectoral en date du 12 février 2002 portant création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance concernant les activités du Centre d'Enfouissement Technique de « classe deux » exploité à Lourdes, lieu-dit « Mourles », doit être renouvelé.

Cette commission doit être composée d'au moins un membre au sein de chacun des cinq collèges suivants :

- Administrations de l'État.
- Elus des collectivités territoriales ou EPCI concernés.
- Associations de riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement,
- Exploitants d'installations classées,
- Salariés des installations classées.

Il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter le Département au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou EPCI ».

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président, La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

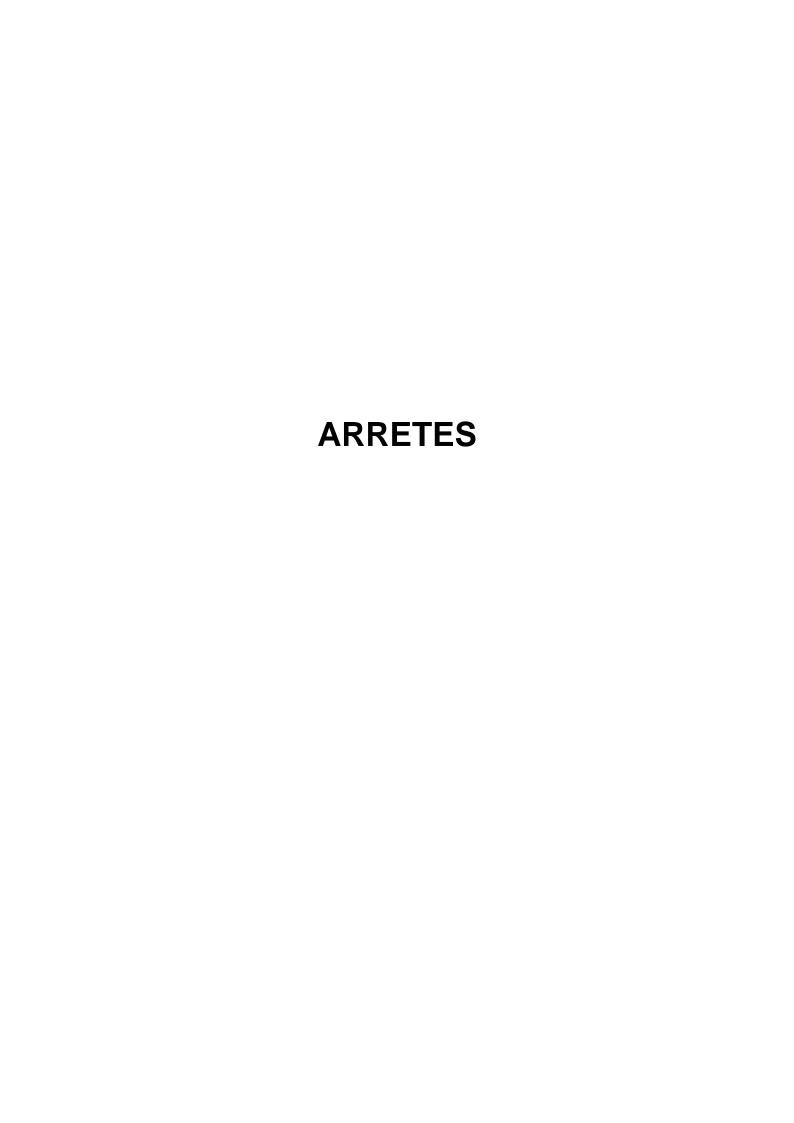
### **Article unique** – de désigner :

- Mme Evelyne LABORDE, titulaire,
- M. Marc BÉGORRE, suppléant,

pour représenter le Département sein de la Commission locale d'information et de surveillance pour les activités du Centre d'enfouissement technique de « classe 2 » exploité à Lourdes, lieu-dit « Mourles » - Collège « élus des collectivités territoriales ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



### RAA N°66 du 23 novembre 2021

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
568	19/11/2021	DRM	* Arrêté permanent portant règlementation de la circulation sur la RD 938 sur le territoire de la commune de Saint-Paul
569	23/11/2021	DRAG	* Arrêté de délégation de signature aux agents de la Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque
570	24/08/2021	DSD	* Composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale

\* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



### REGISTRE DES ARRETES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**DIRECTION DES ROUTES** ET DES MOBILITÉS

> OBJET: Arrêté permanent n°2021/08 portant réglementation de la circulation sur la route départementale n°938, sur le territoire de la commune de SAINT PAUL

Le Président du Conseil Départemental,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-4;

VU le code de la Route;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I -quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

VU le règlement de voirie départemental des Hautes-Pyrénées adopté le 7 décembre 2018;

VU l'arrêté municipal du 30 septembre 2021 modifiant les limites de l'agglomération de SAINT PAUL;

VU l'arrêté départemental permanent du 2 avril 2007 portant réglementation de la circulation sur la commune de SAINT-PAUL;

Considérant que, compte tenu de la création d'une zone agglomérée sur la commune de SAINT PAUL, par arrêté municipal du 30 septembre 2021, il convient de procéder à la mise à jour de l'arrêté départemental réglementant la vitesse sur la route départementale n°938.

Ditto on his Assemblees

### ARRÊTÉ MODIFICATIF

ARTICLE 1er. En raison de la création d'une zone agglomérée sur la commune de SAINT PAUL, par arrêté municipal du 30 septembre 2021, il convient de modifier l'arrêté permanent départemental du 2 avril 2007 instaurant un régime de limitation de la vitesse à 70 km/h sur la route départementale n°938, sur la section comprise entre les PR 0+280 et 1+206. The American equations of the first factor

La limitation de la vitesse à 70 km/h s'applique désormais à la zone comprise entre le PR 0+280 et le PR 1+260.

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

a francisconstantination of the

'Hôtel du Département - Rue Gaston Manent - CS71324 - 65013 TARBES cedex 9 Tel. 05 62 56 78 65 - Fax. 05 62 56 78 66 - www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 2. Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3. La fourniture, pose et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle, seront assurées par les services du Conseil Départemental, Agence des Routes du Pays du Plateau de Lannemezan, des Vallées des Nestes et Barousse.

ARTICLE 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 6.** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de SAINT PAUL et publié au recueil des actes du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 19 MOV 2021

Le Président du Conseil Départemental

Michel PÉLEU



### Pour attribution:

- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des Nestes,
- Mme le Maire de SAINT PAUL,

### Pour information :

- M. le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Mme la Conseillère Départementale du canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses,
- कृतकार एक्ट्र M: le Conseiller Départemental du canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses, स्वर्कार कर कर व
  - M. Alain VERGE- Maison de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée Service Transports,
  - Mme Sylvie PEREZ Conseil Départemental DRT Service Entretien et Patrimoine Routier

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel: 05-62-56.78-65 – Fax: 05-62-56.78-66 – www.hautespyrenees.fr



### ÉXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

00569

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : Arrêté de délégation de signature aux agents de la Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque

Le Président du Consell Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et suivants ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Considérant que Madame Dominique DESCLAUX occupe les fonctions de Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque à la Direction du Développement local ;

Considérant que Madame Aude SENMARTIN occupe les fonctions de Cheffe du Service Arts Vivants et Arts Plastiques ;

Considérant que Madame Céline BOURIE-SAUREL occupe les fonctions de Cheffe du service Réseau ;

Considérant que Madame Cécile CONAN-LAFOURCADE occupe les fonctions de Cheffe du service Collections ;

Considérant que Madame Camille SAUTON occupe les fonctions de Cheffe du service de l'Abbaye de l'Escaladieu;

Considérant que Monsieur Romain PAGNOUX occupe les fonctions de Chef du service du Service Sport, Jeunesse et Vie associative

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9 Tel. 05.62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Considérant qu'il convient d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux, dont les exigences de réactivité et de continuité du service public ;

#### ARRETE

ARTICLE 1er. L'arrêté n°00533 du 5 novembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 2. Délégation de signature est accordée à Madame Dominique DESCLAUX, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, en toute matière relevant de la compétence de la Direction de l'Action culturelle et de la Médiathèque, tous actes, décisions, correspondances et documents de toute nature à l'exception :

- ' des correspondances non techniques avec les Ministres, le Représentant de l'Etat dans le Département, les Parlementaires, les Elus des Collectivités Locales ;
- de l'approbation d'un nouvel emprunt ou d'une nouvelle ligne de trésorerie;
- des garanties d'emprunt;
- des conventions engageant financièrement le Département ;
- des décisions et notifications de subvention ;
- des décisions et notifications d'attribution ou de retrait des bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de la gestion du personnel titulaire et non titulaire : recrutement, licenclement, avancement, modification de la durée de travail, admission à la retraite.
- Délégation de signature est également accordée à Madame Dominique DESCLAUX, 2.1. pour toutes pièces relatives aux marchés publics inférieurs à 25 000 € HT à l'exception :
  - de la non-reconduction,
  - des avenants,
  - de la résiliation.
- Délégation de signature est également accordée à Madame Dominique DESCLAUX pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT dans la limite des pièces suivantes :
  - exécution administrative et comptable des marchés (y compris les attestations de service fait) à l'exception du nantissement et des avenants.

ARTICLE 3. En sus de la délégation accordée à la Directrice l'Action Culturelle et de la Médiathèque, délégation de signature est accordée à :

- Madame Aude SENMARTIN,
- Madame Céline BOURIE-SAUREL,
- Madame Cécile CONAN-LAFOURCADE,
- Madame Camille SAUTON
- Monsieur Romain PAGNOUX

A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les documents suivants relevant de

- Ordres de mission et congés de leurs agents
- Attestations de services faits
- Bons de livraison
- Marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT : tout document SAUF les avenants, la non-reconduction et la résiliation;
- Marchés d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT : exécution administrative et comptable (attestations de service fait, ordres de service et émissions de bons de commande en exécution d'un marché...);
- Emission de bons de commande indépendants d'un marché, chacun d'un montant maximal égal à 15 000 € HT.

ARTICLE 4. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le 23 novembre 2021

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**DES HAUTES PYRENEES** Arrivé Direction des Assemblées

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9 Tel. 05 62 56 78 65 - Fax. 05 62 56 78 66 - www.hautespyrenees.fr







DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

### REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

0.0570.

### OBJET : Composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 421-6 et R 421-27 à 35,
- VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental 2 décembre 1992 fixant à 6 le nombre des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale,
- VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 13 février 2017 relatif à l'élection des représentants des assistants maternels et des assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale du 18 mai 2017, enregistré en Préfecture le 13 février 2017 et plus particulièrement son article 7,
- VU le Procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale et la proclamation des résultats du 18 mai 2017,
- VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant proclamation des résultats des élections du 18 mai 2017 des représentants des assistants maternels et assistants familiaux agréées résidant dans le département à la Commission Consultative Paritaire Départementale,
- VU la délibération de Conseil Départemental du 23 juillet 2021 portant désignation des membres élus titulaires et suppléants à la Commission Consultative Paritaire Départementale,
- VU la démission de Madame Véronique DENYS du poste de représentant des assistants maternels et familiaux, en qualité de titulaire CGT,
- VU la démission de Madame Patricia DE LA CROMPE DE LA BOISSIERE du poste de représentant des assistants maternels et familiaux, en qualité de suppléante CFDT,
- Considérant que Madame Michèle BARBOT occupait le poste de suppléante de Madame Véronique DENYS,

- Considérant que Madame Lucie CLAVERIE représente le premier candidat non élu de la liste CGT,
- Considérant la désignation par la CFDT de Madame Angélique PONCE pour la remplacer,

### ARRETE

### ARTICLE 1er.

Les représentants du Département ci-après sont désignés pour siéger à la Commission Consultative Paritaires Départementale :

Titulaires	Suppléants		
Madame Isabelle LAFOURCADE, Présidente	Madame Geneviève ISSON		
Madame Joëlle ABADIE	Madame Monique LAMON		
Madame Véronique THIRAULT	Madame Marie PLANE		

### ARTICLE 2.

Siègent en qualité de représentants des assistants maternels et familiaux à la Commission Consultative Départementale Paritaire :

11	Titulaires			Suppléants				
1	CFDT	Madame Sylvie BLAISE	4	CFDT	Madame Sabine SEGAILLAT			
2	CFDT	Madame Brigitte BAGES	5	CFDT	Madame Angélique PONCE			
3	CGT	Madame Michèle BARBOT	6	CGT	Madame Lucie CLAVERIE			

### ARTICLE 3.

L'arrêté de composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale n° 06716 du 28 août 2020 est abrogé.

### **ARTICLE 4.**

Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au Recueil des actes administratifs.

Tarbes, le 2 4 AOUT 2021

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES 2 5 PCT. 2021 ARRIVEE